Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID: 032-200036812-20250408-20250408CA\_01B-DE

## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU GERS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 AVRIL 2025 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

## Délibération n°2025/01B du 08 avril 2025

Nombre de Conseillers: 16

En exercice: 16 Quorum: 9 Présents: 10 Absents: 6 Votants: 10 -dont « pour »: 10

-dont « contre » : 0 -dont « abstention » : 0 L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril à 16h00, se sont réunis au Générateur à Villecomtal-sur-Arros, les membres du Conseil d'Administration du CIAS Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 02 avril 2025.

Présents: C Bonnassies, A Bourdallé, M Cousse, C Daujan, P Domenichi, P Ducombs, S Lahille, C Lascombes, J Roncalez,

C Salles

Absents excusés : C Magnat

Absents non excusés: D Artagnan, G Despaux, F Le Ny, C Maupeu, G Tanques

Secrétaire de séance : M Cousse

#### Objet: Approbation du PV de séance du Conseil d'Administration du 05 décembre 2024

VU le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024,

### Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, La Présidente.

Céline-SALLES

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....

et de sa publication le ....

#### La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU Villa Noulibos Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.